



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No 08/2023 relatif au projet de budget pour 2024

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie les 3, 13 et 20 novembre 2023 pour l'étude du préavis No 08/2023. Elle remercie Monsieur le Syndic José-Manuel Fernandez, Madame Ingrid Ciampi, Boursière communale et Monsieur le Municipal Charly Viquerat pour leur présence lors de la séance du 13 novembre de même que pour les réponses données aux questions soumises par écrit au préalable.

Parmi ces questions, la CF a sélectionné celles qui semblent les plus pertinentes pour la compréhension du budget. Elles font l'objet du présent rapport.

Observations et remarques sur quelques points particuliers du budget

1. Administration Générale

xx.3041 – Caisse de retraite

La baisse de la cotisation employeur de 0.5% est liée à une baisse de prestation de la caisse : la suppression de la perte de gain maladie qui entrait en vigueur dès le 6^{ème} mois d'absence. Pour beaucoup de communes, dont la nôtre, couvrent ce risque par des assurance perte de gain auprès d'autres organismes d'assurance. Il n'y a donc pas de baisse de prestation pour les employés.

Il est à noter que la CIP a un taux unique et l'employé contribue avec 10% indépendamment de l'âge (28,5% au total).

11.3011.2 – Traitement indemnisation livraison commandement de payer

Quand la Poste échoue dans la délivrance du commandement de payer, ce dernier est pris en charge par un employé communal (jusqu'à 3 reprises). Le montant de CHF 45 est payé par l'Office des poursuites. La Commune d'Etoy indemnise CHF 20 par livraison à l'employé (souvent en dehors des heures de travail).

En cas d'échec, le commandement de payer est renvoyé à l'Office des poursuites.

Le compte de revenus est le 11.4511.

180.3511.1 – Part déficit ligne transport

180.4527 - Part communes déficit ligne 722

La CF constate que les coûts imputés aux communes desservies par la ligne 722 diminuent malgré l'augmentation des cadences. La raison est que l'augmentation réjouissante de la fréquentation de la ligne amène le Canton à participer plus largement au financement de la ligne via le fond du Trafic Régional Vaudois (TRV). C'est ce qui explique la diminution de revenu du deuxième compte (contribution des autres communes) malgré l'augmentation des charges du premier compte.

19 – Informatique

19.3113 – Achat matériel informatique

Dans le cadre de la rénovation des bureaux, il s'agit d'un report. Les travaux ont été devisés mais non commandés. Une partie du câblage est prévue en cette fin d'année.

L'acquisition du nouveau système vidéosurveillance (faisant partie du budget 2023) est reportée en 2024. Le Canton demande une étude actualisée ; ceci implique aussi la protection des données.

Le budget 2023 concernant l'achat de matériel informatique est partiellement reporté à 2024. Selon la Municipalité un certain nombre de matériel nouveau est à prévoir. Le fournisseur principal de logiciels demande périodiquement des participations aux frais pour la mise à jour de ces derniers. Cependant, les frais de maintenance restent stables.

2. Finances et impôts

22.3221 – Intérêts des dettes consolidées

Pour couvrir ses besoins de liquidité (dépenses pour les routes, les projets en cours, la cohésion sociale et la salle multifonctions) la Commune a contracté un emprunt auprès de Swissquote en octobre 2023 à un taux d'intérêt de 1.95%. Les intérêts de ce nouvel emprunt ont été ajoutés au total des charges d'intérêts budgétées pour 2024.

Selon la Municipalité aucun nouvel emprunt ne devrait être nécessaire pour 2024.

3. Domaines et Bâtiments

365 – Multifonctions

365.4271.1 – Location salles pour le scolaire

Il s'agit du budget de l'ASSAGIE pour 2 salles ; une de ces salles sera remboursée au tarif de la salle polyvalente.

365.4271.2 – Autres locations

Les sociétés locales ont un accès forfaitaire (un nombre d'heures sont gratuites). Un montant de CHF 10.- par heure supplémentaire est facturé par la suite. D'autres locations sont prévues aux sociétés externes, ex : Gym VD rythmique et sportive (1 salle pour entraînement régulier 3x par semaine). En fonction du succès des locations, le revenu des locations pourrait être supérieur au montant budgétisé.

Les aménagements du terrain autour du bâtiment n'étant pas encore terminés, la Commune préfère lancer les locations activement en été 2024.

4. Travaux

41 – Service Technique (Nouveau compte)

41.3181.2 – Plan Energie et Climat Communal

Le document PECC comprend un certain nombre de fiches qui requièrent des actions.

Les plus grandes passeront par un préavis, les plus simples seront gérées directement.

Certaines études pourront être prises en compte par des comptes spécifiques, par ex – éclairage public, les autres seront affectées à ce compte.

43 – Services des routes

431.3113 – Achat machines, véhicules et équip.

Le budget de la nouvelle machine de désherbage à l'eau chaude se monte entre CHF 44'000 et CHF 48'000.

44 - Parcs, Place Sports, Cimetière

44.3134 – Achats arbres

Selon le modèle des villes environnantes et les conseils des pépiniéristes, la commande se définira.

Le montant est fixé par la Commune. Ni la taille, ni l'espèce des arbres, ni leur emplacement ne sont encore déterminés. Ces achats seront portés également aux futurs budgets.

44.3141.2 – Entretien place de sport et terrain de football

Le changement de l'éclairage autour du terrain de foot prévu en 2023 est reporté en 2024. Ceci explique la forte croissance du montant budgétisé par rapport aux comptes 2022.

5. Instruction Publique et Cultes

51 - Enseignement primaire et secondaire

La CF s'est étonnée de l'augmentation de ce poste alors que le nombre d'élèves d'Etoy diminue.

L'explication réside dans le fait que les abonnements des transports publics vont augmenter en 2024. De plus, la salle multifonctions amènera une augmentation des frais de l'ASSAGIE.

8. Services Industriels

821 - Regroupement consommation propre (RCP)

821.3123 – Achat électricité RCP Communaux

Le montant de CHF 115'500 est acheté à la SEFA (avec tarif gros consommateur). Ce montant représente la consommation d'électricité qui n'est pas couverte par la production à partir des panneaux photovoltaïques.

84.3909 – Attribut. fds développement durable

Le déficit n'est plus à la charge du compte affecté du développement durable mais à la charge de la Commune. Par conséquent, il reste dans le compte 181. Il s'agit de la différence entre le compte 181.3181 et 181.4359.

Remarques d'ordre général

Vérification des charges reportées et charges déléguées

La CF a vérifié la plupart des charges reportées et des charges déléguées par rapport au budget, à savoir : la participation aux frais d'entretien pour le bâtiment scolaire à Buchillon, la STEP, les pompiers, la Protection civile, les transports publics, les charges sociales, la péréquation, la police, l'AJEMA et l'ASSAGIE.

Analyse des charges communales

La CF a soumis à la Boursière son analyse des dépenses communales dont une copie se trouve en annexe de ce rapport.

Etat financier

La Commune a, au 2 novembre 2023, une trésorerie totale de CHF 2'003'159 et des impôts à percevoir de CHF 2'525'873.

Les montants encore à payer pour les préavis en cours sont les suivants :

- Préavis 01/2021 aménagement zone Communaux CHF 147'600
- Préavis 02/2021 salle multifonction CHF 1'105'400
- Préavis 07/2021 interface gare CHF 38'900

Conclusions

Avant les amortissements et attributions obligatoires, les charges représentent CHF 17'025'781 et les recettes CHF 16'795'910. La marge d'autofinancement prévisionnelle est de CHF -229'871, soit une marge négative.

Après ces opérations, les charges se chiffrent à CHF 17'972'600 et les recettes se chiffrent à CHF 17'807'210. Le résultat final se traduit par un excédent de charges de CHF 165'390.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'amortissement prévu pour la salle multifonctions l'année prochaine car les travaux ne seront pas terminés à la fin de l'année.

Dans la situation actuelle qui prévaut actuellement en Suisse et dans le monde en général, la Municipalité a élaboré un budget 2024 prudent mais en gardant à l'esprit les investissements nécessaires pour le bon fonctionnement de notre Commune et continuer son engagement en faveur du développement durable.

La marge d'auto-financement est négative mais dans une marge tout à fait acceptable. La Municipalité continue à avoir des finances saines et cela est très important pour pouvoir continuer à offrir des bonnes prestations à notre population.

En conclusion la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal

1. d'adopter le projet du Budget 2024 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de **CHF 165'390.00** après amortissements obligatoires et supplémentaires de même qu'après attributions et prélèvement aux réserves.

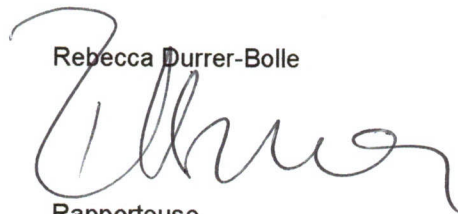
Pour la Commission des finances :

Matthew Thomson



Président

Rebecca Durrer-Bolle



Rapporteuse

Etoy, le 28 novembre 2023

Annexe – Analyse des charges communales

Conseil Communal d'Etoy
Commission des finances

Analyse des charges communales

	Charges reportées par le canton					Tendance	B 2024 vs C 2022	Description
	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023			
15.3651.3	27 597.50	27 863.50	27 635.50	27 721.00	28 500.00	28 500.00	Musique	
180.3511.1	369 624.70	421 329.00	416 732.25	421 795.30	479 400.00	470 360.00	Transport	
22.3521	3 489 014.00	3 352 129.00	3 519 115.00	3 638 958.00	3 102 000.00	3 340 000.00	Péréquation	
22.3522	-	31 394.00	-	-	-	-	Péréquation	
61.3511	466 437.00	459 489.00	479 230.00	486 115.00	455 000.00	476 000.00	Police	
63.3524.1	-	-	-	100.00	-	-	Sanitaire	
72.3511.1	3 763 656.00	3 366 825.00	4 044 827.00	3 806 470.00	2 739 500.00	2 916 000.00	Cohésion sociale	
Total	8 116 329.20	7 659 029.50	8 487 539.75	8 391 159.30	6 804 400.00	7 230 860.00		
%	48.90%	50.76%	56.11%	51.40%	38.32%	42.47%		

	Charges déléguées					Tendance	B 2024 vs C 2022	Description
	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023			
11.3193	24 111.50	24 343.90	24 144.70	24 219.40	29 400.00	29 400.00	Développement économique	
16.3193	8 715.00	8 799.00	8 727.00	8 754.00	9 000.00	9 000.00	Tourisme	
362.3141	64 435.35	65 862.75	69 656.55	81 255.95	79 500.00	84 200.00	Ecole	
46.3521	275 766.00	235 853.00	260 901.00	280 099.00	388 000.00	350 381.00	Epurateur d'eau	
51.3521.1	1 198 873.60	1 132 160.95	1 085 084.90	983 138.25	999 700.00	1 045 300.00	Ecole	
52.3521.1	552 178.30	528 653.65	604 877.40	612 051.75	658 100.00	652 000.00	Ecole	
54.3521	3 791.75	4 604.05	4 354.45	4 343.10	5 000.00	5 000.00	Orientation professionnelle	
58.3651.1	17 489.50	18 229.00	18 829.00	21 520.00	22 000.00	22 000.00	Eglise	
58.3651.2	146.00	162.55	622.84	317.65	500.00	550.00	Eglise	
65.3521	100 369.62	90 163.35	101 665.90	105 296.14	116 000.00	112 000.00	Pompiers	
66.3521.2	56 933.20	55 977.90	55 678.30	59 334.75	62 500.00	62 200.00	Protection civile	
71.3511.7	14 525.00	14 665.00	14 590.00	14 590.00	15 000.00	15 000.00	Service social, accueil enfants	
71.3511.71	4 357.50	4 399.50	4 363.50	4 385.50	4 500.00	4 500.00	Service social, accueil enfants	
71.3524.1	10 546.00	10 621.10	11 077.00	10 608.65	12 000.00	12 000.00	Service social, accueil enfants	
71.3525	70 304.60	69 512.10	68 940.50	1 890.85	3 300.00	3 300.00	Service social, accueil enfants	
71.3526	618 010.00	611 110.00	310 510.80	589 990.00	502 000.00	614 100.00	Service social, accueil enfants	
71.3652	60 000.00	72 000.00	72 000.00	72 000.00	72 000.00	72 000.00	Service social, accueil enfants	
73.3651.1	6 972.00	-	-	-	-	-	Service social, accueil enfants	
73.3651.2	267 536.00	-	-	-	-	-	Service social, accueil enfants	
Total	3 355 060.92	2 947 117.80	2 745 978.84	2 873 794.99	2 978 500.00	3 092 931.00		
%	20.22%	19.54%	17.95%	17.63%	16.77%	18.17%		

Charges propres au "ménage communal"	5 124 985.86	4 477 070.15	3 923 941.41	5 049 272.00	7 973 660.00	6 701 990.00	
%	30.88%	29.68%	25.94%	30.97%	44.91%	39.36%	

Charges totales (avant amortissements et attributions obligatoires)	16 596 375.98	15 063 217.45	15 127 460.00	16 304 226.29	17 756 560.00	17 025 781.00	
--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	--

Les points rouges sont les valeurs les plus élevées